

# Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19885 - 76ÈME ANNÉE

## Le Parti communiste réunionnais s'adresse aux nouvelles présidences des collectivités

# Région et Département : 4 propositions du PCR pour « Agir vite »

**Le PCR rappelle 4 points fondamentaux sur lesquels il est proposé aux nouvelles présidences de la Région et du Département d'agir : l'abstention devenue majoritaire dans le corps électoral, légitimer la parole du peuple par la Conférence territoriale élargie, rendre public un audit sur les finances de la Région Réunion et créer un bureau social par gros quartier et réaliser un grand service public d'Aide à la personne et dans l'Environnement.**

Les élections sont terminées et des majorités de gestion sont en préparation afin de répondre aux attentes de la population. Généralement, un document programme sert de base aux alliances et aux partages de responsabilité. Quel contenu ?

Le PCR rappelle les points fondamentaux suivants.

1- Tirer les leçons de la baisse continue du taux de participation aux élections. Aux Régionales, ce taux est passé de 60 % en 2010, à 55 % en 2015 et 45 % en 2021. Nous avons atteint la cote d'alerte en passant sous la barre des 50 %. Agissons pour redonner espoir aux gens qui ne croient plus au monde politique.

2- Légitimer la parole du peuple qui, à travers la Conférence Publique Territoriale élargie, va élaborer un projet global et cohérent qui sera soumis au gouvernement pour de véritables « Accords Matignon » qui s'étaleront sur au moins 20 ans. Cette initiative va montrer que les politiques ont entendu le cri de

désespoir des électeurs et des citoyens.

3- Réaliser d'extrême urgence un audit sur divers aspects de la gouvernance régionale et rendre public. Ne pas donner quitus à la gestion de l'équipe sortante qui a supprimé 248 millions d'euros au budget prévisionnel de 2020. Malgré une petite remontée de 6 % en 2021, tant que le niveau ne sera pas rétabli, les déficits s'accumuleront d'une année sur l'autre.

4- Redonner aux Conseillers Départementaux les moyens et les ressources pour agir au plus près des populations vivant dans le périmètre de leur canton. Créer un bureau social par gros quartier et réaliser un grand service public d'Aide à la personne et dans l'Environnement. Viser ainsi des centaines d'emplois de proximité et durable.

Ces propositions s'adressent aux nouvelles présidences. Pour sa part, le PCR est disponible pour contribuer à l'avenir du pays.

Bureau de presse du PCR

## Logement : l'urgence d'un autre système

La première visite ministérielle suivant les régionales et départementales est celle d'Emmanuelle Wargon, ministre déléguée auprès de la ministre de la Transition écologique, chargée du logement. Le récent rapport de la Fondation Abbé Pierre a rappelé quelques données essentielles :

**« La Fondation Abbé Pierre estime que plus de 100 000 personnes sont mal logées à La Réunion. De surcroît, près de 3 Réunionnais sur 10 sont touchés de près ou de loin par la crise du logement. Cette problématique est donc cruciale pour une grande partie de la population, et ce d'autant plus dans le contexte de crise sanitaire, économique et sociale actuelle. (...)**

**Selon l'Observatoire Réunionnais de l'Habitat Indigne, près de 18 000 bâtis sont recensés comme tels sur l'île. Or, les actions déployées par les acteurs réunionnais ne sont pas suffisantes pour couvrir l'ensemble des besoins. Les personnes impactées finissent par être épuisées, moralement et physiquement, au point de s'isoler socialement faute de pouvoir accueillir des proches dans un logement digne. »**

Pour sa part, la Confédération nationale du Logement (CNL) estime à 33.000 le nombre de familles ayant droit à un logement social mais ne pouvant y accéder en raison de la pénurie. La CNL insiste également sur le prix excessif des loyers des logements sociaux à La Réunion, avec un des montants les plus élevés de toute la République, juste derrière Paris. Or, La Réunion

n'est pas un des territoires où les richesses sont le plus équitablement réparties dans la République, loin de là : plus de 40 % des Réunionnais vivent sous le seuil de pauvreté, conséquence d'un système économique mettant de côté la moitié de la population en âge de travailler, condamnée à enchaîner les longues périodes de chômage entrecoupés de quelques contrats précaires. Ceci concerne en particulier les jeunes sortis de l'école, dont plus de la moitié sont au chômage. L'emigration vers la France constitue alors un moyen d'échapper à cette exclusion dans son propre pays.

Cette pénurie existe dans un contexte de hausse de la population. A la différence de la France, La Réunion a une démographie plus dynamique, une population plus jeune qui continuera d'augmenter pour atteindre le million d'habitants, soit une hausse de plus de 20 % à prévoir au cours des prochaines années, ce qui signifie plus de 150.000 logements neufs à construire durant cette période.

### Construire rapidement 30.000 logements sociaux

Le problème du logement n'est donc pas nouveau à La Réunion. La réponse du gouvernement est un plan logement outre-mer qui s'accompagne à La Réunion d'une prise en main par Paris des bailleurs sociaux. Dans ce plan, deux groupes extérieurs, Action

Logement et la CDC-Habitat sont devenus les acteurs dominants. La filiale de la CDC s'est d'ailleurs illustrée par la prise de contrôle de la SIDR. Rappelons également que l'argent de l'épargne destinée à financer le logement social transite par la CDC.

Cette recentralisation de la politique du logement social n'est pas de nature à aller dans le sens de la reconnaissance des spécificités. Le système actuel repose sur un coût de la construction trop élevé, qui est compensé par l'aide sociale apportée par l'allocation logement. Autrement dit, sans l'aide du contribuable, il est impossible à une personne ayant besoin d'un accompagnement social (RSA ou autre) d'entrer dans un logement social, car le montant du loyer peut être égal à celui du RSA.

Construire rapidement les logements sociaux nécessaires à un prix suffisamment bas pour ne pas nécessiter l'intervention de l'aide sociale, tel est le défi à relever à La Réunion.

La politique du logement est une compétence de l'État. Manifestement, l'État a donc failli dans ce domaine à La Réunion. Ce qui pose la question de la responsabilité des Réunionnais dans ce domaine. Car il apparaît clairement qu'il est possible de régler rapidement ce problème, à condition de lancer un appel d'offres international pour la réalisation de 30.000 logements sociaux à La Réunion, employant un maximum de Réunionnais sur les chantiers.

M.M.

## Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés  
77e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud  
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau  
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland  
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

## Edito

# Plainte pour inaction climatique des ministres : personne ne peut plus se défaire

**L'eurodéputé Pierre Larrouturou, la militante écologiste Camille Étienne et le réalisateur Cyril Dion ont déposé plainte, mercredi 16 juin, contre cinq ministres français. Ils les accusent de ne pas agir face à l'urgence climatique et veulent les « mettre face à leurs responsabilités personnelles ».**

Cette fois, ce n'est plus l'État ou le gouvernement qui est visé, mais les ministres eux-mêmes. Mercredi 16 juin, l'eurodéputé Pierre Larrouturou, la militante écologiste Camille Étienne et le réalisateur Cyril Dion ont déposé plainte contre cinq ministres français, au motif d'« abstention de combattre un sinistre » — en l'occurrence, le changement climatique. Ce délit désigne « quiconque s'abstient volontairement de prendre ou de provoquer les mesures permettant, sans risque pour lui ou pour les tiers, de combattre un sinistre de nature à créer un danger pour la sécurité des personnes ». Il est passible de 2 ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende. D'après les plaignants, cette définition convient parfaitement à la crise climatique actuelle.

« Il est incontestable que le réchauffement climatique constitue un fait dommageable identifié et survenu », peut-on lire dans la plainte de presque 70 pages, rédigée par l'avocate des plaignants, Me Julie Gonidec. Elle évoque les inondations survenues en juin 2016 dans le Bassin parisien — qui ont provoqué une perte de rendement du blé de 32 % en France —, les intempéries dans le Var en 2020, ou encore les décès liés à la canicule la même année. Et d'enchaîner : « Ces éléments, connus et documentés, attestent indubitablement que le réchauffement climatique, déjà à l'œuvre, constitue un fait naturel dommageable avéré. Il s'agit donc d'un sinistre au sens des dispositions de l'article 223-7 du Code pénal. »

Pierre Larrouturou, Camille Étienne et Cyril Dion ont déposé leur plainte devant la Cour de justice de la République (CJR) : elle juge depuis 1993 les membres du gouvernement pour « les actes délictueux ou criminels commis dans l'exercice de leur fonction ». Sont visés : le

Premier ministre Jean Castex, la ministre de la Transition écologique et solidaire Barbara Pompili, la ministre du Logement Emmanuelle Wargon, le ministre des Transports Jean-Baptiste Djebbari et le ministre de l'Économie Bruno Le Maire. « L'État a déjà été condamné plusieurs fois, et on voit bien que même lorsqu'il est condamné à payer 10 millions d'euros d'amende [en juillet 2020, le Conseil d'État a enjoint l'exécutif à prendre toutes les mesures nécessaires pour lutter contre la pollution de l'air, sous peine d'une astreinte de dix millions d'euros par semestre de retard], nous avons l'impression que les ministres s'en moquent, ce n'est pas à eux de payer. Il faut donc les mettre face à leurs responsabilités personnelles en les poursuivant directement. »

Ce nouveau recours ouvre le champ de la lutte. Au mois de mars, la Cour de justice de la République a condamné l'ancien ministre de la Défense François Léotard à deux ans de prison avec sursis et 100 000 euros d'amende, dans le cadre de l'affaire Karachi. Avant cela, il y a eu le sang contaminé en 1985. Si les condamnations de l'État ne font pas plus bouger les choses, il est temps d'attaquer la responsabilité de chacun. D'autre champ peut faire l'objet de plainte, la justice fiscale et la lutte contre l'évasion et le droit au travail. Ces deux domaines sont inclus dans le préambule de la constitution de 1946 qui a force de loi. A quand une plainte liée à la situation de Mayotte ou plus près de nous sur la gestion de la crise sanitaire à la Réunion.

**« Notre maison brûle et nous regardons ailleurs » Jacques Chirac**

Nou artrouv'

**David Gauvin**

# Oté

## Sote koman ti vé koko, toué lé pri dan la min korbo

Mézami, mon bande dalon, mwin té déssid zordi fé in modékri an mode kass lé kui. Néna si tèlman lontan mwin t'apou atannde in nouèl konmsa : néna lontan mi atande so prezidan-la i boire in pé lo sal é nou pou in kou, dopi lontan boire in pé lo prope konm bèd dovan.

Dann in ka konmsa, oute kafé na pi mèm gou, oute koko d'pin lé konm in ropa magnifik, oute santé ziska i diré k'i bonifi. Mézami zot i rapèl koman la boush té an malang kan nou téi pèrde. Zot i rapèl koman bann zourné apré o vote lété dire pou passé.

Astèr, ni panss domin ni mète a révé bande landomin k'i shante. Sé l'èr ké ni di travèrss in dézèr lé dir, mé kan ou i trouv d'issi d'laba in pti sourss lo klère, in pti sourss lo fré, kékshoz i rafré shi lo kor, épi i rodone aou in sipléman la vi. Wi panss toute bande kamarade angagé dann in lute util, éfikass, in lute konm téi manke anou dopi kékzané déza.

Mi pé dire azot arienk in n'afèr : La Rényon nout péi, PCR noute parti. Inn sé l'ote é l'ote sé inn, noute rol la pankor fini.lo méyèr pou nou lé dovan.

Tanka Didier Robert, son mézavantire zordi i fé panss amoin in vyé shanté dann tan mardi gra, un vyé shnsson té i di konmssa : Sote koman ti vé koko, toué lé pri dan la min korbo.

*Justin*